



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 19

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'imposer des limites de charge moins rigoureuses, ou de les abolir, sur la route 276 au nord de Sainte-Rose, de manière à permettre aux céréaliculteurs d'utiliser des grands routiers pour transporter leurs céréales vers les marchés, et de réparer cette route afin que les agriculteurs puissent s'y servir de grands routiers et soutenir la concurrence. (R. Brunel, J. Brunel, G. Brunel et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique de son ministère selon laquelle les membres de la famille qui s'occupent à domicile de personnes à charge ayant des besoins spéciaux touchent des sommes inférieures pour le logement et les repas que celles qui sont versées aux prestataires de soins de santé qui ne font pas partie de la famille et travaillent à l'extérieur du domicile et d'évaluer les cas individuellement afin de voir s'il serait avantageux de payer les membres de la famille qui offrent de tels soins plutôt que de verser des frais aux établissements qui accueillent ces personnes. (E. Hildebrand, A. Kettler, M. Fehr et autres)

Le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Dakota Tipi First Nation Gaming Commission and First Nation Gaming Accountability in Manitoba » et daté de mars 2003.

(Document parlementaire n° 29)

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet est indiqué :

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act;*  
(M. le ministre SALE)

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming).*

(M. le ministre LEMIEUX)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député d'Arthur-Virden, qui a utilisé le mot « lied », de se rétracter.

M. MAGUIRE se rétracte.

---

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de la disponibilité des exemplaires du rapport du vérificateur général relativement à la réserve Dakota Tipi, lequel rapport a été déposé antérieurement, et de la diffusion d'exemplaires aux médias avant leur communication aux députés.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet de la diffusion aux médias d'exemplaires du rapport du vérificateur général relativement à la réserve Dakota Tipi et de leur non-communication aux députés.

MM. les *ministres* MACKINTOSH et SALE interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question en raison de son importance et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée, afin que cette question soit réglée une fois pour toutes.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GERRARD et LAURENDEAU interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée blâme le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Commission de régie du jeu* pour ses commentaires et pour avoir volontairement induit l'Assemblée en erreur, que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* SALE ainsi que MM. GERRARD et TWEED interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. FAURSCHOU et NEVAKSHONOFF, M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) ainsi que MM. MARTINDALE et GERRARD font des déclarations de député.

---

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas de vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prennent en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un onzième des dépenses;
- d) qu'il ne prévoit pas, comme le gouvernement l'avait promis, le remboursement des 150 millions de dollars transférés « temporairement » du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de mesures visant à contrer l'exode des 12 Manitobains et Manitobaines qui, en moyenne, quittent la province chaque jour au profit des autres provinces;
- f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir d'ici six mois, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les tests et les rendez-vous et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;
- g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* LEMIEUX, MM. HAWRANIK, JENNISSEN et SCHULER ainsi que M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN interviennent. M. REIMER exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes